

INFOS MAIRIE

La maison de services et le point poste sont ouverts aux horaires habituels. La mairie est fermée au public mais assure une permanence téléphonique, du lundi au vendredi de 9h à 12h.

La permanence du Maire est maintenue tous les lundis de 10h à 11h.

Les activités du conseil municipal et les commissions sont maintenues dans le respect des règles sanitaires.

Tous les locaux communaux susceptibles d'accueillir du public ou mis à disposition d'associations sont fermés jusqu'à nouvel ordre (foyer rural, salle d'animations, bibliothèques).

Le périscolaire est ouvert.

La déchetterie et les points d'apport volontaire pour les ordures ménagères et le tri sélectif sont en fonctionnement. Le travail du personnel communal est adapté en respect des mesures préconisées.

Selon les directives préfectorales, la cérémonie de commémoration aura lieu le dimanche 08 novembre aux monuments aux morts de Petit Bornand à 10H30 et à celui d'Entremont à 11H15 en application de la limite stricte à 06 personnes lors des rassemblements publics.

Votre mairie reste à votre écoute. N'hésitez pas à nous contacter pour toutes questions ou besoin d'informations.

MAIRIE Place de la Mairie, Petit-Bornand

Tel : **04 50 03 50 90** mairie@glieresvaldeborne.org;

Permanence téléphonique du lundi au vendredi : 9h/12h.

MAISON DE SERVICES 101 route de la Douane, Entremont

Tel : **04 50 03 51 90** maisondeservices@glieresvaldeborne.org

Lun: 13h30/17h; Mar: 8h30/12h-13h30/16h Mer: fermé; Jeu : 8h30/12h;

Ven: 8h30/12h-13h30/17h; Sam: 8h30/12h.

CABINET MEDICAL / INFIRMIER

En cas de besoin médical, vous pouvez vous adresser au cabinet du **docteur Sabau au 04 50 07 03 27**. Pour toute urgence **contacter le 15**.

Nathalie Gaydon, Infirmière Tel : 06 82 45 25 69

CENTRE DE DÉPISTAGE

Les infirmiers des Aravis se mobilisent face au Covid et vous proposent 2 permanences par semaine pour vous faire dépister. (Test PCR)

Les mardis et jeudis de 12h à 14h30, SANS RENDEZ-VOUS, à la nouvelle salle des fêtes Sixtines de Saint Jean de Sixt.

Venez muni de votre Carte Vitale et de votre ordonnance si vous en avez une.



ARAVIS TEST COVID

Les infirmières et infirmiers des Aravis se mobilisent face au Covid et vous proposent 2 permanences par semaine pour vous faire dépister.

- CARTE VITALE**
Venez munis de votre carte vitale.
- ORDONNANCE**
Venez munis de votre ordonnance si vous en avez une.
- GESTES BARRIÈRES**
Port du masque et désinfection des mains au gel hydroalcoolique obligatoire.

QUOI ?
> Test PCR

OÙ ?
> Dans la nouvelle salle des fêtes "Sixtine" de Saint Jean De Sixt.

QUAND ?
> Le mardi et le jeudi de 12h15 à 14h30.
> À partir du jeudi 29 octobre.

COMMENT ?
> Sans rendez-vous.

Les infirmier.e.s Contre le Covid
Chemin Léon Laydernier 74450 Saint-Jean de Sixt

ATTESTATIONS

Des attestations de déplacement dérogatoire sont à votre disposition dans la boîte à idées de la mairie et dans une pochette placée devant la porte de la maison de services. **SERVEZ-VOUS** en pensant aux autres.

SOLIDARITÉ POUR ROMPRE L'ISOLEMENT

La décision du gouvernement d'imposer un confinement pour la deuxième fois, n'est pas sans conséquence sur les personnes âgées et fragiles. Si les visites en maisons de retraite sont cette fois autorisées, le confinement est difficile à vivre pour les personnes âgées qui ressentent plus durement la solitude qui influe sur leur moral. Prendre régulièrement des nouvelles, proposer de l'aide à toute personne seule est essentiel.

Merci de signaler toute personne isolée, en difficulté auprès de la mairie.

L'épicerie de Petit-Bornand propose des livraisons pour les personnes isolées au **07 49 01 03 04**.

Les associations, les aides à domicile, les aides à la vie quotidienne sont là pour vous soutenir :

CCAS : (Centre Communal Action Sociales) Tel: **04 50 03 51 90** (mairie)

ADMR : (Aide à Domicile en Milieu Rural) Tel: **04 50 02 24 95**

POUR LE MAINTIEN A DOMICILE : Services à domicile pour personnes âgées, dépendantes, handicapées
Tel : **06 25 13 51 14**

MARION DABROWSKA, Auxiliaire de vie sociale: Tel: **06 30 09 37 08**

AIDE À LA VIE QUOTIDIENNE : **CELINE CARON** Tel: : **06 65 42 90 01**; **JACKIE GAY** Tel:**06 81 79 05 75**

NADÈGE MROCZKOWSKI Tel: **07 81 15 84 95**

Vous êtes Aide à domicile ou Aide à la vie quotidienne, merci de contacter la maison de services.

OUVERTURES

Les restaurateurs s'organisent (dans les règles du protocole sanitaire en vigueur).

RESTAURANT LE CRÊT :

Propose des ventes à emporter les jeudis et vendredis soirs de 18h à 21h et les samedis midi et soir de 11h30 à 13h et de 18h à 21h. Commande au **04 50 03 53 54** : boissons, burgers, tartiflette, lasagnes et plats du jour.

LE BAROTÉ :

Propose tous les midis (sauf les lundis) et du mercredi au samedi soir, vente à emporter de pizzas, burgers, sandwiches et **sur commande**: Cuisses de grenouilles, crevettes sauvages, filets de perche, tartiflette, tartichèvre, plateau de charcuterie, frites maison, et sans oublier le plat du jour du dimanche. Tel : **04 50 07 52 03**

L'AUBERGE AU COEUR DES MONTS :

Propose de les contacter au **04 50 03 52 48** ou sur la page Facebook en début de semaine (max mercredi) pour la pré-commande des repas à emporter du samedi soir et du dimanche midi (entrée, plat dessert).

Les commerces alimentaires restent ouverts :

LA BOULANGERIE D'ENTREMONT, LE BAR DU COURRIER, LE FOURNIL DE JULIE (à partir du 13 nov), **L'ÉPICERIE, LE MARCHÉ DU DIMANCHE, LA RUCHE QUI DIT OUI, LES VENTES À LA FERME, LA MIELLERIE** (sur RDV par téléphone ou sur le site).

FERMETURES

LA BOISSELLERIE, dès autorisation, vous propose de magnifiques décorations et multiples cadeaux en bois.

LE PETIT SALON DE LUCIE, dès autorisation, pour vos futurs RDV : tel **04 50 97 34 86** , www.lepetitsalondelucie.com

LES RESTAURANTS D'ALTITUDE

LES LIEUX CULTURELS, ACTIVITÉS ASSOCIATIVES

VIE SCOLAIRE

Les écoles Tom Morel & Guillaume Fichet, les associations APEE et l'AGC sont mobilisées et organisées face au Covid 19: distanciation physique, application des gestes barrières, limitation du brassage des élèves, bulles de même niveau pédagogique, aménagement d'arrivée et de départ, nettoyage-désinfection des locaux et matériels selon le nouveau protocole sanitaire de l'éducation Nationale ou spécifique au périscolaire.

Le port du masque est désormais obligatoire dès 6 ans. Les élèves de maternelle sont dispensés du port du masque. Pour les élèves présentant des pathologies, l'avis du médecin est requis. Les enfants doivent rester chez eux en cas d'apparition de symptômes évoquant un Covid-19 et/ou dans la famille de l'élève. Les parents sont notamment invités à prendre la température de leur enfant avant le départ pour l'école.